

## **Commune de AUTIGNY**

### **Nouvelle Mensuration parcellaire Mise à l'enquête publique**

Conformément à la loi du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle (LMO), notamment aux articles 59 à 69 et au règlement sur la mensuration officielle du 22 mars 2005 (RMO), notamment aux articles 23 à 25, le géomètre officiel soussigné, adjudicataire des travaux, d'entente avec la commune, met à l'enquête publique les documents suivants :

- le nouveau plan du Registre Foncier et le registre des biens-fonds
- le cadastre transitoire
- le plan-inventaire du domaine et des passages publics
- le rapport explicatif du géomètre
- les conventions relatives aux améliorations et régularisations de limites
- le plan de la répartition des feuilles de plan
- le dossier des noms locaux
- le plan indiquant les cours d'eau au sens de l'article 60 LMO
- la copie du plan cadastral (en rouge sur plan du suivi)

établis dans le cadre de la nouvelle mensuration parcellaire de la commune d'Autigny du vendredi 5 février 2021 au lundi 8 mars 2021.

Le dossier d'enquête est déposé à la Salle polyvalente d'Autigny, Route de Chénens 12<sup>a</sup> (sous-sol) à Autigny où il peut être consulté du lundi au vendredi de 09.00 heures à 11.00 heures et de 15.00 heures à 18.00 heures ainsi que les samedis 13 et 27 février 2021 de 09.00 heures à 11.00 heures.

L'enquête a pour objet :

- la conformité du plan-inventaire du domaine et des passages publics avec le cadastre en vigueur et avec les décisions prises conformément à la législation spéciale ;
- la régularité des limites inchangées ;
- la conformité des limites modifiées avec les conventions passées ;
- les limites du domaine public des eaux ;
- les modifications de minime importance et les réunions de biens-fonds effectuées d'office par les géomètres ;
- la matérialisation, lorsqu'elle a lieu.

Pour tous renseignements, le géomètre adjudicataire de l'entreprise sera présent au local d'enquête le mercredi 17 février 2021 de 15.00 heures à 17.00 heures et le samedi 27 février 2021 de 09.00 heures à 11.00 heures.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut consulter le dossier d'enquête. Les éventuelles réclamations motivées doivent être adressées, par écrit, à l'Administration communale, à l'intention du géomètre, jusqu'au lundi 8 mars 2021.

Le géomètre adjudicataire :  
YC-GEOMATIQUE SA  
Yvan CHASSOT  
Ingénieur géomètre officiel  
Av. Gérard Clerc 4  
1680 ROMONT